



CM 14-132
NOVEMBRE 2014

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Budget principal et budgets annexes

Rapport pour le Conseil Municipal du 18 Novembre 2014
Présenté par Yves BAYON DE NOYER, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

PREALABLE

Le débat d'orientation budgétaire d'une commune ne peut s'abstraire du contexte économique et financier général.

En effet, le **poste recettes** est très largement conditionné par les dotations de l'Etat ainsi que par la dynamique économique qui se reflète notamment dans le montant des impôts perçus. Le **poste dépenses**, s'il reflète la politique mise en place par l'équipe qui dirige la commune, il convient de savoir qu'il est très contraint par l'historique (on ne change pas rapidement une organisation) et par le poids des dépenses salariales dont chacun sait que la flexibilité n'est pas leur première caractéristique.

Néanmoins s'agissant **du premier débat d'orientation budgétaire** de la nouvelle mandature nous élargirons notre exposé au delà de l'année 2015. Ce sera l'occasion de porter un regard sur les grandes orientations que nous souhaitons apporter et de donner, en transparence, les grandes lignes qui conduiront notre action.

C'est sous cette double problématique et dans une vision plus large que l'année 2015, que nous soumettons le projet de débat d'orientation budgétaire de notre commune, préalable au budget 2015, qui sera soumis à l'assemblée en décembre 2014.

Contexte national : Les communes sont appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Depuis 2011, une partie des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales était gelée en valeur. En 2014, la loi de finances a prévu une baisse de 1,5 Md€ de ces dotations, baisse imputée sur la plus importante d'entre elles, la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette diminution des ressources des collectivités territoriales a été appliquée au titre de leur **participation à l'effort de redressement des comptes publics**.

Le programme de stabilité de la France pour la période 2014-2017, adopté en conseil des ministres en avril 2014, a prévu une baisse du montant annuel des dotations de l'Etat de 11Md€ au terme de la période 2015-2017, soit un abattement de 3,67 Md€ pendant trois ans. Le projet de Loi de Finances pour 2015 met en œuvre cette mesure. Il en est attendu une **diminution des dépenses des collectivités territoriales** d'un même montant.

La baisse globale de 20% de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée aux communes doit, selon le rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales, publié en octobre dernier, « être absorbée par un **infléchissement des dépenses de fonctionnement des collectivités** ». « L'ajustement à la baisse des dotations de l'Etat pourrait être aussi compensé par une augmentation de la fiscalité locale ou une réduction de l'investissement ».

Les pouvoirs publics incitent donc les collectivités locales à s'ajuster par la baisse de leurs dépenses de fonctionnement.

Ainsi, le 28 août, le Premier Ministre, Manuel Valls, a demandé aux collectivités locales de « mieux maîtriser l'évolution des dépenses de gestion », affirmant : « Il n'est pas tenable que les dépenses de fonctionnement des collectivités locales augmentent à nouveau de 3% en 2015, c'est-à-dire le même niveau depuis 3 ans. Je demande donc aux collectivités locales de mieux maîtriser l'évolution des dépenses de gestion, notamment par la mutualisation des services. Mais en contrepartie, je vous affirme que le gouvernement sera à vos côtés pour préserver et accompagner l'investissement local ».

La Cour des Comptes, de son côté, préconise « d'engager dès 2015 la stabilisation des dépenses de personnel du bloc communal par des réductions d'effectifs, une pause des mesures de revalorisation indemnitaire, une meilleure maîtrise des déroulements de carrière et un alignement du temps de travail sur la durée légale ».

Par ailleurs, il est avéré que notre pays souffre d'un poids excessif de la fiscalité, poids qui a pour conséquence de peser sur l'activité économique puisque les prélèvements effectués le sont au détriment de la dynamique économique. Notre commune possède des taux de taxe d'habitation et foncière importants et il serait irréaliste d'augmenter ces taux à nouveau. Nous devons nous positionner résolument dans le cercle vertueux de l'allègement de la fiscalité pour faciliter la vie économique de nos concitoyens et ne pas céder à la facilité de l'augmentation systématique et infinie des taxes qui est une drogue occultant les carences de gestion.

En conséquence, dans un contexte que nous pouvons appeler de *moindre progression des recettes* (gel des taux des impôts locaux, baisse des dotations de l'Etat) la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère absolument nécessaire, pour dégager un excédent qui constitue la capacité d'autofinancement de la commune. La relance de l'investissement et la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics communaux n'est possible que si la commune dispose d'une capacité d'autofinancement qui détermine aussi sa capacité à contracter de nouveaux emprunts.

Contexte local : La maîtrise des dépenses de fonctionnement, plus ardue que prévu, conditionne la réalisation des investissements.

Les dépenses de fonctionnement des communes ont progressé de 2,9% en 2013 (voir rapport 2014 de l'Observatoire des Finances locales).

En 2013, les dépenses de fonctionnement de la commune du Thor ont augmenté de 3,2%, mais beaucoup plus les années précédentes : +10% en 2012, +5% en 2011 et 2010, +8,5% en 2008 et 2009.

La préparation du budget 2015 avec les services municipaux montre que la stabilisation des dépenses de fonctionnement ne pourra être totalement réalisée en 2015. Le freinage de la progression des dépenses ne pourra se faire que progressivement et sera dépendant de réformes et d'une rationalisation des structures de fonctionnement des services communaux.

1- La maîtrise des dépenses de fonctionnement prendra du temps et passera par la rationalisation des structures.

Le ralentissement de la progression des dépenses est rendu difficile par plusieurs obstacles structurels et par des contraintes nouvelles :

- **Le poids des charges de personnel et leur augmentation automatique :**

Les charges de personnel représentent 60% des dépenses de fonctionnement et, à effectifs constants, elles augmentent automatiquement d'au moins 4% par an du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : les agents sont augmentés du fait de leur ancienneté (prises d'échelon) et du développement de leur compétence. Compte tenu d'une masse salariale de plus de 4 millions d'euros, l'augmentation automatique des charges de personnel devrait atteindre 180 000 euros en 2015.

Il faut y ajouter la refonte des grilles indiciaires de la catégorie C, mesure nationale qui s'impose à la commune qui a pour effet une augmentation de 38 000 euros supplémentaire de la ligne dépenses de personnel l'année prochaine.

Le **recensement de la population**, laissé partiellement à la charge de la commune, représente pour 2015 un coût supplémentaire de 34 000 euros.

L'organisation des deux élections prévues en 2015 ajoute également un coût supplémentaire de 18 000 euros (mobilisation en heures supplémentaires du personnel municipal les jours d'élection qui sont des dimanches).

Les économies de charges réalisées depuis avril dernier par la suppression de 3 postes de cadres en 2014, seront compensées, en partie seulement, par le recrutement, réalisé à l'automne 2014, de deux policiers municipaux supplémentaires, et par le recrutement d'un apprenti au service Espaces verts. Le recrutement d'un informaticien à compter du 1^{er} novembre 2014, est quasiment neutre financièrement, sa rémunération se substituant au coût des prestations de la société de service informatique précédemment utilisée.

- **Le fléau de l'absentéisme** pèse également sur les charges de fonctionnement de la commune et s'oppose à la stabilisation des charges. Tout agent en congés maladie doit être remplacé et sa rémunération continuant d'être assurée par la commune, il représente en fait une charge double. Globalement l'absentéisme représente près de 10% des effectifs communaux, avec des taux très différents selon les services.

Une attention toute particulière sera apportée à la résolution de ce problème dans les prochaines années.

- **Les années futures verront un gel global des recrutements.** Tout poste nouveau sera compensé par une réduction sur un autre service, ou par un non remplacement d'un départ en retraite. De façon plus précise, il conviendra que les moyens soient mis en œuvre pour moderniser les outils de gestion et de pilotage de la commune afin de rationaliser les postes dits administratifs et maintenir les fonctions de service aux administrés.

Deux points d'attention seront mis en œuvre en 2015 et les années suivantes :

L'informatisation des services communaux connaît un retard considérable et les outils ne sont pas aptes à apporter une amélioration de l'efficacité et de la productivité. Les agents sont amenés souvent à faire des tâches répétitives, rébarbatives et à recopier ce qu'un système informatique pourrait réaliser aisément. Par exemple le système de gestion de la commande publique, y compris pour des achats très faibles, est encore mis en œuvre par bordereaux manuels en copie carbonée.

L'outil informatique doit donc être réformé et apporter des économies réelles ainsi qu'une facilité d'utilisation et de contrôle.

Le pilotage de la commune doit être repensé pour donner plus d'autonomie, de délégation aux agents, en évitant la centralisation systématique. La centralisation à outrance est aujourd'hui obsolète. Il s'agit d'une évolution importante et indispensable à mettre en place. Tout ceci ne pourra se faire que progressivement, dans un cadre de contrôle (les outils informatiques seront mis aussi à contribution), mais ce nouveau pilotage sera aussi un apport de motivation, de responsabilisation et d'intérêt professionnel pour les agents communaux.

- La **progression des prix des services** enregistrés dans les charges générales se répète également en 2015 comme les années précédentes : augmentation du prix de l'énergie (électricité et gaz notamment), des assurances, des prestations diverses.

Globalement ces augmentations sont nettement supérieures au niveau de l'inflation attendue (moins de 1,5% alors que les tarifs d'EDF viennent d'être

augmenté de 2,5%). Ces augmentations de produits inévitables contribuent à la hausse des dépenses de fonctionnement.

- **La réforme des rythmes scolaires**, mise en place en 2014, continuera de peser sur les coûts en 2015.

En année pleine, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires induit une charge supplémentaire estimée à 120 000€ qui comprennent les frais de personnel interne et externe auxquels s'ajoutent les heures supplémentaires des différents services (restauration scolaires, entretien des écoles...). Les autres dépenses concernent les transports et les fournitures de matériel.

L'Etat a annoncé récemment, après avoir dit l'inverse, le maintien de ses dotations pour les rythmes scolaires pour 2015 et 2016. Dans le cas où ceci ne serait pas effectif, nous serions conduits à revoir l'envergure du service aujourd'hui apporté par la mise en place des TAP.

- **Les pénalités pour insuffisance du nombre de logements sociaux** construits continueront d'être appliquées en 2015 et les années suivantes.

Une réunion récente à la Préfecture a permis de faire la démonstration aux autorités de la bonne volonté et des projets existants de la municipalité dans ce domaine. Mais le retard à rattraper est considérable, selon les critères retenus par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain : les logements sociaux doivent représenter 25% du total des logements de la commune. Pour le Thor il faudrait disposer de 859 logements sociaux. Il n'en existe actuellement que 200 soit un déficit de 659. C'est sur ce déficit que s'applique la pénalité de 136 Euros par logement manquant, résultant en une pénalité totale pour 2014 de 90 000 euros.

Nous avons heureusement évité d'être considérés, compte tenu de nos projets, en état de carence, ce qui aurait multiplié par 5 la pénalité (450 000euros).

Le prélèvement au titre de la loi SRU, en 2015, sera au moins équivalente à celle subie en 2014, soit 90 000 euros. Nous ferons en sorte d'activer cette « ponction arbitraire » de l'Etat, en l'affectant en subvention sur des réalisations concrètes de logements sociaux.

- Les **subventions aux associations** seront globalement maintenues, certaines étant d'ailleurs significatives notamment dans le domaine du sport. Une simplification des relations entre la commune et les associations est en marche, après une très large concertation avec leurs représentants. L'implication de la commune en soutien aux associations sera forte en termes de moyens mis à leur disposition et d'apport de compétences, soit des élus eux-mêmes, soit des services de la commune. Le mouvement initié depuis avril 2014 sera amplifié.

- Il est à noter par ailleurs le montant important de la participation à **l'école départementale de musique et de danse**: 144 720 €. Une réforme du statut de l'école est en cours et devrait être effective en 2016.

Malgré toutes ces rigidités, sur quelques lignes budgétaires, des économies ont déjà pu être trouvées :

- La subvention au CCAS, pourra, grâce à des efforts méritoires d'amélioration de la gestion, être réduite de 50 000 euros. Le service sera maintenu et amélioré tout en optimisant les moyens. La subvention restera toutefois à un niveau élevé de 550 000 euros, soit plus de 7% des dépenses de fonctionnement de la commune.
- La participation au syndicat gérant l'aire d'accueil des gens du voyage sera réduite de 10%, étant ramenée de 44 000 à 40 000 euros. Nous avons identifié, sur ce syndicat, des économies concrètes à réaliser, sans réduction du service.

- La réduction de l'utilisation des produits bios pour la restauration scolaire (mais respect de la norme de 20% de produits bios) se traduit par une baisse du budget de plus de 10 000 €. Idem pour les produits d'entretien (-1000 €).

En conclusion, pour l'année 2015, et les années suivantes, la recherche de l'optimisation des dépenses de fonctionnement sera poursuivie.

Le **perfectionnement de l'outil informatique** devrait permettre d'alléger sensiblement les tâches et contraintes administratives. **Une rationalisation de l'organisation** des services et de la gouvernance de la commune sera la clé de la recherche d'économies. Une meilleure **définition de l'organigramme** de la commune sera recherchée, fondée sur l'élargissement des compétences et la délégation de plus grandes responsabilités. En contrepartie, les départs ne seront plus systématiquement remplacés, afin d'obtenir une adaptation rationnelle des moyens aux tâches à accomplir. **Une implication forte des élus** dans la recherche d'économie dans les syndicats ou institutions dans lesquels la commune est impliquée.

Les ambitions en termes de programme ne peuvent qu'être adossées à une rénovation indispensable de la gestion communale.

Du côté recettes, le gel des taux d'imposition et la diminution des subventions de l'Etat devraient être compensés par la revalorisation annuelle des valeurs locatives et l'expansion de l'assiette des assujettis du fait du développement de la population du Thor.

Un effort particulier sera soutenu pour mobiliser de manière systématique, et en temps voulu, les participations financières des divers acteurs locaux : Région, Conseil Général, CAF, MSA, députés et sénateurs (réserves parlementaires). L'orientation sur le Thor des centres d'intérêt et d'intervention de la Communauté de Communes sera systématiquement recherchée. Pour ce faire, les élus du Thor restent très impliqués dans le fonctionnement et la gestion quotidienne de l'Intercommunalité, de façon à ce que des projets concrets et porteurs de plus pour les Thorois soient réalisés sur notre commune.

Enfin, avant la fin de l'année une réflexion sera engagée pour définir une juste revalorisation des prestations de la commune à l'égard des utilisateurs de ses services : les prix des prestations offertes n'ont pas été revus depuis plusieurs années et sont souvent situés à des niveaux très faibles par rapport au coût de revient. Un meilleur ajustement des prix permettra de mieux valoriser les prestations de la commune, d'augmenter marginalement nos recettes et de réguler une demande parfois trop forte (loisirs jeunes notamment).

2- La relance de l'investissement est engagée mais ne sera soutenable que si la capacité d'autofinancement de la commune se renforce.

La capacité d'emprunt de la commune, et par conséquent sa capacité d'investissement, est déterminée par l'excédent dégagé sur le budget de fonctionnement.

Pour 2015 et les années ultérieures, la capacité à dégager un excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement sera problématique, si nous maintenons l'inertie des dépenses de fonctionnement, et compte tenu de l'infléchissement de certaines recettes (Réduction des subventions de l'Etat, gel des taux des impôts locaux).

L'excédent pouvant être dégagé, avec une certaine prévisibilité, déterminera la capacité d'endettement de la commune. C'est en effet cet excédent qui est censé permettre au moins le remboursement annuel du capital des emprunts.

L'expansion des investissements bute moins, cependant, sur les obstacles financiers que sur la maîtrise des délais de réalisation (appel d'offres, études, travaux) et la capacité d'absorption des services techniques de la mairie ; **une amélioration substantielle de cette capacité sera**

mise en œuvre dès 2015. Il faut noter que depuis 2002, les investissements n'ont pas dépassé 4 M€ par an (3,7 en 2007) et en moyenne ils ont été inférieurs à 2M€ par an (1,85 M€).

Notre commune peut avoir l'ambition de se situer dans le haut de la fourchette, soit plus près de 4 M€ que de 2 M€.

La volonté exprimée de la nouvelle municipalité est de relancer l'investissement et de dépasser largement les niveaux moyens de réalisations des années passées (2 M€ de 2002 à 2007 et 1,6 de 2008 à 2013). Voir annexe 1 sur l'historique de l'investissement et la capacité d'endettement.

Pour 2015, une relance prudente est envisagée, mais les réalisations effectives devraient dépasser en exécution, la moyenne des dix dernières années, et atteindre au moins 2 M€ : outre les travaux habituels (voiries 250 000 €), des grands travaux seront engagés : rénovation du beffroi (350 000 €), déménagement du Centre Communal d'Action Sociale, création d'un nouveau Skate Park pour les jeunes, et rénovation de la crèche.

Le choix des projets et de leur cadencement sont en cours et le chiffrage précis ne pourra être présenté que dans le cadre du budget prévisionnel 2015 qui sera examiné lors du Conseil Municipal du mois de décembre.

LES BUDGETS ANNEXES

Budgets annexes assainissement collectif et non collectif

Ces budgets annexes correspondent à des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

L'assainissement collectif comprend la collecte et le traitement des eaux usées. Ce service est délégué à la société SDEI par un contrat d'affermage. L'exploitation est gérée par la société gestionnaire et l'investissement par la commune.

En 2014, comme les autres années, la section d'exploitation dégagera un excédent qui sera affecté à la réalisation de travaux d'investissement destinés à optimiser le fonctionnement du réseau (Montant de l'investissement en 2015 : 805 000€). Ces travaux seront poursuivis les années futures car notre commune a pris un retard important en matière d'assainissement, alors que celui-ci est la première étape à mettre en œuvre en termes d'environnement.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif comprend l'accompagnement et le contrôle des installations individuelles. Ce service est géré directement par le service environnement de la commune. Outre la responsabilité des contrôles du bon fonctionnement des installations individuelles, ce service a aussi une mission de conseil aux particuliers. La couverture du coût de ce service est donc mutualisée par la collecte de la redevance de 30 € annuelle auprès de tous les particuliers non raccordés à l'assainissement collectif.

Là aussi la recherche d'une protection de notre environnement passe par la mise en place de services qui agissent en qualité de conseil, de pédagogie et aussi de contrôle.

En 2015 un nouveau programme d'accompagnement des usagers à la réhabilitation de leurs installations sera engagé en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Le Maire du Thor

Yves BAYON DE NOYER

Annexe 1 :

Historique de l'investissement réalisé et capacité d'emprunt de la commune du Thor

1- Historique de l'investissement réalisé : 1,85 M€ par an en moyenne, de 2002 à 2013

Les budgets d'investissement donnent une image trompeuse de l'effort d'investissement réel. Ils incluent en effet le remboursement en capital de la dette, qui représente par exemple en 2014, 20% du total du budget. Le taux de réalisation effectif du budget d'investissement par rapport aux budgets initiaux est de l'ordre de la moitié, sur moyenne période. Ce qui veut dire que, le remboursement du capital des emprunts étant toujours assuré, ce sont les investissements proprement dit (les dépenses d'équipement) qui sont le plus réduits par rapport aux budgets initiaux.

Pour avoir une idée réaliste de l'investissement il vaut donc mieux considérer les chiffres des dépenses d'équipement effectivement réalisées, que les budgets globaux, et parallèlement voir quel a été le recours à l'endettement et le remboursement en capital de la dette.

Sur la période 2002/2013, le total des investissements réalisés (les dépenses d'équipement) a été de **22,2 millions** d'Euros, soit une **moyenne annuelle de 1,85 million d'Euros**.

Le total des emprunts nouveaux contractés a été de **8,8 millions** d'euros : le financement par emprunt a donc couvert 40% des investissements.

Sur la même période, **7,7 millions** d'Euros de remboursement de capital des emprunts ont été effectué, ne laissant -in fine- un accroissement de la dette, par rapport à 2001, que d'un peu plus de 1 million d'Euros. L'accroissement des emprunts net a été en moyenne de 84 000 euros par an.

Toutefois, il convient de distinguer deux périodes : entre 2002 et 2007, les dépenses d'équipement ont été plutôt soutenues et le recours à l'emprunt a été constant et important ; au contraire entre 2008 et 2013, les dépenses d'équipement ont été plus faibles et le recours à l'emprunt sporadique ; durant cette dernière période c'est le désendettement et l'expansion des dépenses de fonctionnement, financée par la hausse des taux des impôts locaux, qui ont prévalu.

Période 2002/2007 :

Total des dépenses d'équipement : 12,4 M€ par an, entre **1,5 au plus bas et 3,7 au plus haut**
Moyenne annuelle : 2 M€, soit 0,15 M€ au-dessus de la moyenne de la période 2002/2013
Emprunts contractés : 7,2 M€ Entre 0,6 au plus bas et 1,9 en pointe
Emprunts remboursés : 3,3 M€

Période 2008/2013 :

Total des dépenses d'équipement : 9,7 M€ Par an, entre **0,6 au plus bas et 2, 2 au plus haut**
Moyenne annuelle : 1,6 M€ soit 0,25 M€ en-dessous de la moyenne de la période 2002/2013
Emprunts contractés : 1,5 M€ Un seul emprunt de 1,5 M€ en 2010
Emprunts remboursés : 4,4

2- Capacité d'endettement :

Au premier janvier 2015, la dette de la municipalité aura été ramenée à 3,8 M€ et devrait continuer de s'amortir au rythme de 0,7 M€ par an et donc être remboursée dans les six ans qui viennent.

Un emprunt de 300 000 euros, contracté à titre précautionnel en 2013, mais non comptabilisé car non mobilisé, devra être mobilisé (minimum 15 000 euros) avant le 09/02/2015. Cet emprunt est à 15 ans, avec un remboursement en capital de 20 000 euros par an.

Début 2015, la dette de la commune sera donc légèrement supérieure à 4 M€, si l'emprunt 2013 est entièrement mobilisé, comme ce sera vraisemblablement le cas.

Historiquement, la dette de la commune a atteint un pic à 8,5 M€ en 2008.

Par rapport à son historique, la commune dispose donc d'une **marge possible d'endettement supplémentaire de 4 à 6 M€** au moins, compte tenu du fait que la durée de remboursement des emprunts peut maintenant être portée à 15 ans et que les taux d'intérêt ont encore baissé.

Une dette de 10M€ mettrait la dette par habitant au Thor à un peu plus de 1000 euros, soit un niveau deux fois inférieur à Avignon ou l'Isle sur Sorgue, et nous situerait dans un groupe de communes comparables en taille :Vedène, Entraigues, Caumont, Morières, Mazan...La dette par habitant au Thor a déjà été supérieure à 1000 euros dans le passé : en 2008, 2009 et 2011. Au 1^{er} janvier 2014, elle était à 558€ contre 795 en 2013 (moyenne de la strate sur les budgets primitifs 2013 : 881€).

Cet endettement supplémentaire permettrait à la commune de mettre en œuvre sa politique d'investissement.

Compte tenu des autres ressources de financement utilisables (Subventions Etat, Région Conseil Général, Récupération de TVA, autofinancement, cessions immobilières), le montant des emprunts ne dépassera pas 50% des investissements projetés (40% sur la période 2002/2013).

Pour illustrer, pour une enveloppe de 10M€ de projets d'investissements sérieux et solides, la commune pourrait emprunter 5M€.

Enfin, notre philosophie est d'emprunter au fur et à mesure de l'apparition des projets et des besoins puisque si un emprunt obtenu est non mobilisé, des pénalités sont dues et par ailleurs que si un emprunt est mobilisé et n'est pas utilisé, faute d'avancement suffisamment rapide des travaux et donc des facturations, la trésorerie disponible ne peut être placée car elle est accaparée par l'Etat.

Les emprunts pourraient par exemple être étalés sur 3 ans, à raison de 2 M€ par an en commençant en 2015 ou 2016 (Il est rappelé que la commune dispose actuellement d'une trésorerie positive de 1,4 M€).

La commune doit démontrer qu'elle a la **capacité à faire face au service de la dette** (frais financiers et remboursement du capital).

Les charges financières ont été de 142 000 euros en 2013 et seront du même ordre de grandeur en 2014. Elles étaient deux fois plus élevées (358 000 euros) en 2008, quand la dette était double de son niveau actuel.

Les charges financières sont prises en charge par le budget de fonctionnement.

Si la dette était portée à 10 M€, la charge annuelle des intérêts serait de l'ordre de 300 000 euros, ce qui a été parfaitement supporté dans le passé.

Le remboursement du capital, actuellement de 700 000 euros par an, serait du même niveau pour une dette de 10 M€ sur 15 ans ($10/15=0,66$). La dette actuelle est à 10 ans ce qui majore les remboursements annuels.

Avec un nouvel endettement de 5 M€ à 15 ans, il faudrait rajouter 333 000 € de charge de remboursement aux 700 000 actuels.

Si la municipalité est capable de générer un excédent de 1M€ par an (Recettes – dépenses de fonctionnement), elle peut emprunter 5 M€, ou progressivement comme déjà évoqué 2M€ chaque année pendant 3 ou 4 ans.

Par le passé, la capacité de rembourser le capital a été assurée, mais certaines années, la marge brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) n'a pas couvert l'annuité de capital. Cela a été le cas en 2013 (il manquait 17 000 euros) et de 2007 à 2009.

La commune a pu aligner d'autres recettes sur d'autres budgets (opérations de lotissements notamment) qui ont permis de faire face.

Pour 2015 et les années ultérieures, la capacité à dégager un excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement est problématique, compte tenu de l'inertie des dépenses de fonctionnement, de l'infléchissement de certaines recettes (Réduction des subventions de l'Etat, gel des taux des impôts locaux).

Tous les efforts doivent être portés sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement (recherches des économies, suppression des doublons, élimination des gaspillages et des dépenses inutiles...), pour permettre de dégager un excédent des recettes sur les dépenses. C'est cet excédent qui mesure la capacité d'autofinancement de la commune ou sa capacité à emprunter : la soutenabilité de l'excédent ouvre les portes de l'accès à des financements longs. Un excédent annuel de 700 000 Euros, soutenable sur 15 ans, dix ans, permet de mettre à disposition de la commune, très rapidement, 10 millions d'Euros pour ses investissements.

Projet de délibération n°
Du 18 novembre 2014

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL DU THOR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport CM 14-132 présenté par Monsieur le Maire du Thor,

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 4311-1 un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Article 1 : Prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2015 qui s'est tenu lors de la séance du 18 novembre 2014.

YVES BAYON DE NOYER
Maire

Présents :